

ASSOCIATION DES LIBRAIRES & ÉDITEURS PROTESTANTS, ÉVANGELIQUES FRANCOPHONES
C/o : 7ici 48, rue de Lille – 75007 Paris

La loi relative au prix du livre, votée à l'unanimité par le Parlement, a été promulguée le 10 août 1981. Elle instaure un prix fixe pour les livres qui doivent être vendus par l'ensemble des détaillants en respectant le prix fixé par l'éditeur. Les détaillants ont la faculté d'accorder un rabais maximal de 5% sur le prix fixé par l'éditeur.

Critères de reconnaissance du statut de détaillant en librairie

- L'objet social de la structure, commerciale ou associative doit contenir explicitement l'indication de l'activité de « vente au détail de livres ».
- Dans le cas d'une **structure commerciale**, si la première condition est remplie, la réponse sera positive.
- Dans le cas d'une **association**, si la première condition est remplie et si la structure s'acquiesce des **impôts et taxes** en vigueur la réponse sera positive.
- Le cas des **structures marchandes** n'atteignant pas les **seuils d'assujettissement** sera étudié mais la réponse sera là aussi plutôt positive.
- Le cas des associations non marchandes **exonérées d'impôts** mais ayant une activité annexe et marginale de commerce de livres sera étudié individuellement mais l'existence d'un **magasin ayant pignon sur rue, ouvert au minimum à mi-temps et/ou d'un site de VPC avec magasin virtuel sera requise.**

Documents à joindre

1. Copie des statuts et Kbis, s'il s'agit d'une société commerciale
2. Copie des statuts et notification de la situation fiscale (exonération d'impôts ou assujettissement) à demander à la Direction Générale des Impôts (fiscalité professionnelle)
3. Le questionnaire ci-joint rempli

ASSOCIATION DES LIBRAIRES & ÉDITEURS PROTESTANTS, ÉVANGELIQUES FRANCOPHONES
C/o : 7ici 48, rue de Lille – 75007 Paris

Vous désirez obtenir la remise librairie pour les articles que vous commandez aux différents membres de notre association. La loi Lang impose aux éditeurs de s'assurer concrètement du statut commercial des personnes à qui ils accordent une remise supérieure à 5%.

C'est pourquoi nous vous envoyons ce questionnaire que nous vous remercions de remplir avec le plus de précisions possibles.

En cas de réponse favorable de notre part, nous vous délivrerons une attestation que vous pourrez utiliser auprès de l'ensemble des adhérents de notre association.

DETAILS SUR LA STRUCTURE JURIDIQUE QUI EXERCE L'ACTIVITE

Nom et adresse :
.....

Structure juridique :

Numéro SIRET :

Code APE :

Cette structure gère-t-elle d'autres activités que la librairie.....

Si oui lesquelles :

IMPÔTS AUXQUELS VOUS ÊTES SOUMIS

Êtes-vous redevable de l'impôt sur les sociétés :

Êtes-vous redevable de la taxe professionnelle :

Êtes-vous assujetti à la TVA¹ :

VOTRE STRUCTURE DE VENTE

Possédez-vous un magasin :

Si oui, quelle est son adresse :

.....

Horaires d'ouverture au public :

Réalisez vous de la VPC ou de la vente en ligne :

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom du représentant légal :

Date

Cachet et signature

¹ Documents à joindre à votre demande : Copie de vos statuts, K bis, notification de votre situation fiscale (exonération d'impôts ou assujettissement)